



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> 17992	De <b>M. Paul Christophe</b> ( Horizons et apparentés - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Personnes âgées et personnes handicapées		<b>Ministère attributaire</b> > Personnes âgées et personnes handicapées
<b>Rubrique</b> >services à la personne	<b>Tête d'analyse</b> >Attractivité des métiers de l'aide à domicile	<b>Analyse</b> > Attractivité des métiers de l'aide à domicile.
Question publiée au JO le : <b>21/05/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Paul Christophe appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, sur les importantes difficultés de recrutement des aides à domicile. La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a permis de poser les bases de la non-discrimination et du libre choix pour chacun de son projet de vie. Cependant, dans les faits, le libre choix du maintien à son domicile de la personne peut être contrecarré par des problèmes de recrutement récurrents notamment dans le secteur de l'aide à domicile. Pour y faire face, le Gouvernement a mis en œuvre une stratégie globale afin de renforcer l'attractivité de ces métiers. À titre d'exemple, l'agrément par l'État de l'avenant 43 de la branche d'aide à domicile a permis des revalorisations très attendues des rémunérations. Dès 2022, une campagne de recrutement d'urgence a été mise en place, avec l'appui des Agences régionales de santé (ARS) et du service public de l'emploi, pour répondre aux demandes les plus criantes. La perspective de l'entrée en dépendance des « *baby-boomers* » cumulée aux départs en retraite de nombre d'aides à domicile vont accentuer très fortement les besoins et donc les tensions de recrutement dans ce secteur au cours des prochaines années. Il lui demande par conséquent quels seront les besoins de recrutement et de gestion dans ce secteur dans les années à venir et les moyens mis en œuvre pour anticiper au mieux les besoins de demain.